



Ecole Sainte Catherine
1 rue des tisserands
44 140 LA PLANCHE

Famille

Prénoms des enfants.....

Classe :

Classe

Classe.....

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

La contribution financière des familles **sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire** (animation pastorale et éducative propre à l'établissement) et **celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier ainsi qu'aux projets de construction.**

Pour l'année scolaire 2022/2023, les rétributions seront constituées de la manière suivante :

- Participation à l'entretien immobilier et projets : 250€
- Participation au caractère propre (achats des livrets Eveil à la Foi, Anne et Léo) : 10€
- Participation aux sorties scolaires (hors classes découvertes) : 15€

De ce fait, aucune autre participation ne vous sera demandée au cours de l'année. (hors classe découverte)

Une réduction de 10 % sera effectuée pour le 3^{ème} enfant.

S'ajoute l'assurance scolaire obligatoire que l'Ogec souscrit pour les élèves auprès d'Aviva 7€

Vous constaterez cette année une légère augmentation par mois qui s'explique notamment, par une augmentation de **la participation des familles aux sorties scolaires** (liée à l'augmentation des prestations)

De même, **les rétributions pures** s'adaptent à l'évolution du coût de la vie (augmentation du coût des énergies notamment). Enfin, l'Ogec anticipe l'avenir de l'école, nous étudions la faisabilité d'**un projet immobilier** qui permettrait de réunir les 2 sites rue de Nantes, il est donc important d'assurer une gestion saine de l'établissement.

Si **vous souhaitez soutenir notre établissement dans ses investissements**, vous pouvez choisir la **rétribution « solidaire »** pour le montant de votre choix que vous nous indiquerez au verso. Votre participation sera ainsi prélevée en une fois lors du premier prélèvement.

Nous aimerions, dès à présent, connaître votre choix pour le règlement des rétributions :

Votre choix :

- Rétribution « ordinaire » 275€ pour l'année (hors assurance)
- Rétribution « solidaire » pour un montant supplément de

Mode de paiement :

prélèvement (merci de nous faire parvenir dans les plus brefs délais un RIB — Si vous aviez fait le choix du prélèvement l'année passée, il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir un RIB sauf si vous avez changé de banque durant l'été) En cas de rejet de prélèvement les frais bancaires de 3€ seront facturés à la famille.

pour l'année

mensuel, chaque 10 du mois (d'octobre à juillet inclus)

règlement par chèque :

pour l'année

mensuel (d'octobre à juillet inclus)- Merci de nous faire parvenir 10 chèques qui seront encaissés au 10 de chaque mois.

règlement en espèces : pour l'année ou mensuel (d'octobre à juillet inclus)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Rétributions à l'année (assurance comprise)	282 €	564 €	817.80 €
Rétributions mensuelles	28.20€	56.40 €	81.78€

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Cette année, comme les années précédentes, TOUS les enfants de l'école se verront affiliés à l'assurance scolaire AVIVA, et ce pour simplifier de nombreuses démarches, notamment au niveau du restaurant scolaire, du périscolaire... Cette assurance offre de très bonnes couvertures tant sur temps scolaire qu'extra-scolaire. L'adhésion à AVIVA est comprise dans les frais de scolarité. Un document vous présentant les couvertures est joint aux documents administratifs.

Merci de votre compréhension

L'OGEC